



PRÉFET DE LA RÉUNION

**Arrêté préfectoral  
portant composition et fonctionnement du conseil citoyen  
des quartiers **Vauban - Bas Leclerc - Butor** (ville de Saint-Denis)**

No 0 0 5 1 8

22 MAR. 2017

**LE PREFET DE LA REUNION,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite**

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française ;
- VU le décret n° 2015-1138 du 16 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU la délibération du conseil municipal de Saint-Denis du 25 juin 2016 approuvant la constitution et les modalités de mise en œuvre de cinq conseils citoyens permettant la représentation de l'ensemble des quartiers prioritaires du territoire communal ;
- Considérant** la demande de validation du conseil citoyen des quartiers **Vauban - Bas Leclerc - Butor** par le Maire de Saint-Denis

**Arrête :**

**ARTICLE 1 : Création du conseil citoyen**

Il est créé à compter de la publication du présent arrêté un conseil citoyen des quartiers **Vauban - Bas Leclerc - Butor** (issu des QP 974 029, 027 et 028 )

**ARTICLE 2 : Désignation des membres du conseil citoyen**

Sont désignés membres du conseil citoyen :

## Collège des habitants :

<b>Membres titulaires</b>		
<b>Nom Prénom</b>	<b>Quartier</b>	<b>Adresse</b>
MONJA Jocelyne	Vauban	9000 rue de bois de nèfles Appt 76TR SIDR 97400 Saint-Denis
DENAIN Anne Marie	Vauban	10 Bis ruelle pavée 97400 Saint-Denis
MARIE LOUISE Stéphanie	Vauban	93bis rue du Bois de Nèfles appt 14 Rés. Athéna 97400 Saint-Denis
RICHER Georges	Vauban	168 rue monthyon 97400 Saint-Denis
CLAIN David	Vauban	39 rue Bouvet 97400 Saint-Denis
ELODIE Rose Lys	Vauban	31 SIDR Vauban 1 Bloc A 97400 Saint-Denis
ANDREE Josiane	Bas Leclerc	2 ruelle turpin 97400 Saint-Denis
SABABADICHETTY Franchin	Bas Leclerc	67 Cité Barbadines ruelle marcadet appt 67 97400 Saint-Denis
HARIFF Hachim	Bas Leclerc	173Ter rue Général de Gaulle appt 89 Rés. Tour de Butor 97400 Saint-Denis
DIJOUX Marie-Gislaine	Vauban	76 B rue bois de nèfles Vauban 1 Appt. 150 SIDR 97400 Saint-Denis
LEVA Abdoul Kaouy	Vauban	58 rue du Bois de Nèfles Appt. 59 Bât. B SIDR Vauban 97400 Saint-Denis
MADI MCOLO Assifali	Butor	32 rue Léopold Rambaud Appt. 6 Bât. Casse Pierre 97490 Sainte-Clotilde
VILBRUN François	Butor	4 rue Merencienne Appt. 1 97490 Sainte-Clotilde
ANDRIANA Laëtitia	Bas Leclerc	12 rue Nantier Didiee appt 12 97400 Saint-Denis
NARSY Erick	Bas Leclerc	Rue Levasseur Appt. 27 Bât. C Rés. PELAGOS 97400 Saint-Denis
SALEM Brice	Bas Leclerc	31 Ruelle Marcadet 97400 Saint-Denis
CATAMBARA Christian	Vauban	66 SIDR Vauban 1 Bloc B 97400 Saint-Denis
RAMA David	Butor	9 rue du maréchal de Lattre de Tassigny Rés. Comptoir Butor 97490 Sainte-Clotilde
MANIQUE Pascaline	Bas Leclerc	173 T rue général de gaulle Appt. 39 Rés. Tour de Butor 97400 Saint-Denis
DAMBREVILLE Catherine	Butor	12 Allée des zinnias Appt. 7 Rés. FARNESE 97490 Sainte-Clotilde
BOMART Martial	Bas Leclerc	24 rue Vasseur Appt. 13 Bât. B Résidence PELAGOS 97400 Saint-Denis
CAROUMBIN Johanna	Vauban	3 Allée Benoite Boulard 97400 Saint-Denis
SOUCRAMANIEN Catherine	Vauban	8 Square Vauban 2 Appt. 493 97400 Saint-Denis
PANDIN Laurent	Vauban	8 Allée Benoite Boulard SIDR Vauban 2 Appt. 275 97490 Saint-Denis
CELESTIN Annie Claude	Butor	173 bis rue Général de Gaulle Appt 14 SIDR Résidence 97400 Saint-Denis
EMILE Bernadette	Butor	16 rue Mérencienne Appt. 10 Rés. Casse-Pierre 2 Bador 97490 Sainte-Clotilde
LECOQ MOUSSADY Marie Dorianne	Butor	346 bis rue Maréchal Leclerc Appt. 43 97400 Saint-Denis
RELA Marie Claire	Butor	9 Ruelle Magnan Appt. 59 97490 Sainte-Clotilde
<b>Membres suppléants</b>		

## Collège des associations et acteurs locaux :

Membres titulaires		Qualité
MONJA Jocelyne	Vauban	Commerçante
MARIE LOUISE Stéphanie	Vauban	Commerçante
FONTAINE Jean Patrick	Vauban	Directeur Score Vauban
RICHER Georges	Vauban	Omnipraticien
VALLY Marie Line	Vauban	Agent Conseil général
DENAIN Anne Marie	Vauban	Infirmière Ecole Bouvet
GOULAMHOUSSEN Zoher	Bas Leclerc	Boulangier au Bon Pain
MANSOUR Kayam	Bas Leclerc	Société American Shop
ARMOOGUM Harry	Bas Leclerc	Société Siven Shop
RAFIK Halant	Bas Leclerc	Société Glace du Nord
MALLAUT Gilbert	Bas Leclerc	Société Jacky pièces
IMIRA Yolaine	Butor	Animatrice Fabrik

### ARTICLE 3 : Fonctionnement interne

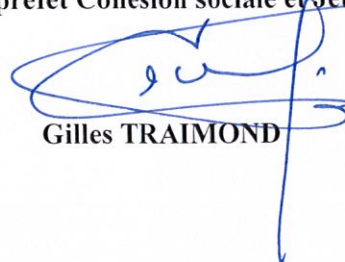
Lors de son installation le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

### ARTICLE 4 : Portage du conseil citoyen

Afin de garantir son indépendance, le conseil citoyen est porté par les citoyens qui le constituent.  
Dans un premier temps, son animation est assurée par la commune de Saint-Denis ou par toute association se positionnant comme structure porteuse.  
Dans un second temps le conseil citoyen décidera de se constituer ou non en association déclarée en préfecture. Pour son animation les moyens matériels de fonctionnement sont tirés des fonds spécifiques de la politique de la ville ainsi que de tous moyens dédiés à l'accompagnement, à la formation et à la mise en place de projets locaux des conseils citoyens ;

ARTICLE 5 : Monsieur le Sous-préfet Cohésion sociale et Jeunesse et Monsieur le Maire de la ville de Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

**Pour le Préfet et par délégation  
le Sous-préfet Cohésion sociale et Jeunesse**



Gilles TRAIMOND